



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 15 juin 2009

DIRECTION DES LIBERTES
PUBLIQUES

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

SGEN\DLP1\POLGEN\VIDEO\RENOUV

ARRETE N° 09 - 1655 /SG/DLP/1

relatif au renouvellement des membres
de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et notamment son article 10 ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2009-86 du 22 janvier 2009 modifiant le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéosurveillance ;

VU l'arrêté préfectoral n° 97/641/DR1 du 7 avril 1997 instituant une commission départementale des systèmes de vidéosurveillance ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06-1239/SG/DLP/1 du 14 mars 2006 relatif au renouvellement des membres de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Réunion,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}- Il est procédé au renouvellement des membres de la commission départementale des systèmes de vidéosurveillance.

.../...

ARTICLE 2 - La composition de la commission est fixée comme suit :

Président : Titulaire : **Monsieur Franck ROBAIL**
Vice-Président au Tribunal de Grande Instance
de Saint-Denis

Suppléant : **Madame Martine SIERP-BLOT**
Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance
de Saint-Denis

Membres : Titulaire : **Monsieur Jean-Louis LAGOURGUE**
Maire de Sainte-Marie

Suppléant : **Monsieur Roland ROBERT**
Maire de La Possession

Titulaire : **Monsieur Mohammad Amine MOGALIA**
Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie

Suppléant : **Monsieur Azize AMODE**
Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie

Personnes qualifiées :

Titulaire : **Monsieur Dimitri LETOURNEUR**
Directeur Régional SUPINFO Océan Indien

Suppléant : **Monsieur Philippe CHAPRON**
Chef du service des systèmes d'information
de l'Océan Indien (SSIOI) à la Préfecture

ARTICLE 3 - Les membres désignés ci-dessus sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour LE PREFET
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel THEUIL